

que reçoit le cultivateur ne sont pas en rapport avec ce qu'il doit payer pour les produits des autres industries; et

Considérant que le prix comptant net que reçoit le cultivateur américain pour le blé et l'orge est de beaucoup plus élevé que ce que reçoit le cultivateur canadien,

La Chambre est d'avis, en conséquence, que, dans l'intérêt du cultivateur de l'ouest, le gouvernement devrait songer à porter le prix initial du blé à au moins \$1.42 (un dollar et quarante-deux cents) le boisseau, pour le blé du nord numéro un en entrepôt à Fort William, et celui de l'orge, de toutes qualités, à \$0.80 (quatre-vingts cents) le boisseau, pour l'orge en entrepôt à Fort William.

M. *Fair*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que les anciens combattants de la première grande guerre, ainsi que leur femme et leur famille, qui se sont établis sur des terres en vertu de la loi d'établissement de soldats, ont eu à faire face, en plusieurs circonstances, à de dures épreuves causées par l'achat de terre et d'outillage à un prix haussé par l'inflation et par la vente des produits de la ferme à des prix peu élevés, situation provoquée par l'absence d'une politique agricole efficace;

Considérant que nous nous lançons dans un autre projet d'établissement sur des terres à l'intention des anciens combattants de la guerre actuelle, que la politique du gouvernement n'assure pas le coût de la production, et que le succès de cette entreprise peut être compromis par l'échec manifeste de l'ancien projet de la commission d'établissement de soldats,

La Chambre est d'avis, en conséquence, que le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'accorder la propriété incontestée des terres aux soldats-colons qui en possèdent encore en vertu d'un contrat avec la commission d'établissement de soldats.

M. *Johnston* (Bow-River)—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que l'agriculture a rarement reçu sa juste part du revenu national du Canada;

Considérant que le coût de production de tous les produits agricoles varie considérablement d'une année à l'autre,

La Chambre est d'avis, en conséquence, que, dans l'intérêt même de toute la nation, le gouvernement soit invité à établir le prix des produits agricoles à tel niveau qui assurera aux cultivateurs du Canada un pourcentage annuel du revenu national proportionnel au chiffre de la population agricole par rapport à la population totale du Canada.

M. *Picard*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait, à la première occasion, présenter une mesure législative tendant à l'établissement de zones libres ou de ports librés au Canada.